



HAL
open science

Référentiel de compétences

Véronique Bournaveas, Mamadou Lamine Gueye

► **To cite this version:**

Véronique Bournaveas, Mamadou Lamine Gueye. Référentiel de compétences. Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique, 2023. hal-04139060

HAL Id: hal-04139060

<https://univ-pau.hal.science/hal-04139060>

Submitted on 23 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Référentiel de compétences

Véronique Bournaveas^a et Mamadou Lamine Gueye^b

Univ. Pau & Pays Adour, E2S UPPA, LIUPPA, Anglet, France

^a veronique.bournaveas@univ-tlse3.fr

^b mamadou.gueye@univ-pau.fr

Définition

Un référentiel de compétences est une cartographie, un inventaire, qui répertorie l'ensemble des compétences attendues par un apprenant en termes de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être à la fin d'une formation, et qui se distingue par ses usages normatif et explicatif.

Depuis quelques années, le terme « référentiel » a envahi le discours de l'analyse, de l'action et de l'administration. Cette notion appartient à une famille de mots qui révèle une inflation normative dans le sens où leur « point commun est de rapporter une chose à autre chose, avec une certaine force conférée à l'acte » (Chauvière, 2006). Largement déployée dans le monde de la formation professionnelle et du travail social, le substantif « référentiel » s'est petit à petit développé dans l'enseignement supérieur avec l'application des recommandations européennes sur l'approche par compétences. Dans ce contexte de certification de compétences et de validation d'acquis d'expérience, l'adoption des référentiels de compétences a été motivée par une volonté de mettre en place un outil pour favoriser l'organisation des changements liés aux réformes (Postiaux, Bouillard & Romainville, 2010).

La conception d'un référentiel de compétences consiste en un travail de formalisation puisqu'il s'agit d'un processus visant à clarifier et à préciser un ensemble de savoir-faire et de savoirs pouvant guider la production des situations d'enseignement et de formation. Si le référentiel se présente comme un système normatif visant à construire du sens collectif autour de repères communs, à rendre plus lisible l'action pédagogique ainsi qu'à harmoniser les pratiques et les réflexions de ses usagers, force est de constater néanmoins que le risque de simplification et de réduction est important. En effet, prétendre que l'on puisse découper les opérations intellectuelles en un certain nombre d'activités et de savoirs segmentables semble assez ambitieux. En outre, face au terme polymorphe de compétence dont les éléments de but et de sens sont lacunaires (Postiaux, Bouillard & Romainville, 2010), la question des finalités d'un référentiel de compétences semble importante à prendre en compte : s'agit-il d'un outil destiné à la formation ou à l'évaluation ? Considéré par certains comme « un artefact émanant du processus de professionnalisation, totalement déconnecté des activités et des besoins de formation » (Stumpf, 2018), d'autres voient en lui comme le produit d'un processus de référentialisation pouvant constituer un levier au service de l'amélioration de la formation.

La formalisation de l'outil que constitue le référentiel de compétences exigerait une unification de la terminologie en matière de compétences et de procédures, afin de faciliter le dialogue entre les différents acteurs d'un établissement. Trouver les intérêts en jeu dans la vague envahissante des référentiels nécessiterait de considérer les fondements et les usages qui lui sont consacrés selon un examen minutieux. Pour que les référentiels de compétences cessent de faire l'objet de polémiques

sur leurs contenus et leur utilité, leur conception et développement devraient viser soit à décrire et à interpréter la réalité, soit à lui donner une valeur, comme avec les référentiels métier où ils sont relatifs aux attentes sociales, reconnues comme légitimes, liées à l'exercice d'une profession.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) constitue un exemple de référentiel de compétences dont la visée se veut tout autant descriptive, explicative que normative. Fruit d'un long travail de recherche entre plusieurs équipes pédagogiques et acteurs politiques, le CECR a été conçu dans l'objectif de fournir un support transparent et aussi complet que possible pour l'élaboration de programmes de formation en langues, d'axes directeurs pour la conception de ressources pédagogiques, ainsi que pour l'évaluation des compétences en langues étrangères. Depuis sa première publication en 2001, le CECR continue de faire l'objet d'un travail commun de réflexion. En effet, le dernier volume complémentaire de celui-ci élargit le champ de l'éducation en langues en reflétant les développements académiques et sociétaux survenus ces dernières années, et souhaite ainsi promouvoir le dialogue interculturel, la démocratie et l'inclusion sociale. En somme, un bel exemple de référentiel dont la valeur et la portée ont obtenu le consensus dans le monde de l'éducation en langues.

Références bibliographiques

Chauvière, M. (2006). "Les référentiels, vague, vogue et galères". *Vie sociale*, 2, 21-32. <https://doi.org/10.3917/vsoc.062.0021>

Postiaux, N., Bouillard, P., & Romainville, M. (2010). "Référentiels de compétences à l'université". *Recherche et formation*, 64, 15–30. <https://doi.org/10.4000/RECHERCHEFORMATION.185>

Stumpf, A. (2018). "La refonte d'un référentiel de compétences : processus et enjeux". *Éducation et socialisation*, 47. <https://doi.org/10.4000/EDSO.2903>